



## Renouvellement carte de séjour vie privée vie familiale

Par **nicopol81**, le **13/01/2009** à **22:08**

Bonjour à tous,

Voilà j'ai un petit problème.

Je suis en France depuis 9ans avec une carte de séjour étudiante jusqu'en Décembre 2007. Je me suis marié donc en décembre 2007 et donc fait la demande d'une carte de séjour vie Privée vie Familiale que j'ai obtenu dans le mois qui a suivi le mariage. Je suis mariée à une française. Ma femme et moi nous nous connaissions 1an et demi avant le mariage et vivions ensemble. Tout allait très bien. Elle travaillait et moi aussi et avions des projets d'ouverture d'atelier, propriétaire, enfants donc on avait des projets de vie. Sauf que après le mariage ce fut autre chose. Elle avait arrêté de travailler, passait toute la journée chez nous devant la télé. Je me suis retrouvé seul avec les charges de l'appartement, homme à faire le ménage. Je travaille de 8 à 19h, je rentre le soir pour préparer à manger, faire la vaisselle, faire les courses le week-end et le ménage, le repassage pendant ce temps ma femme ne restait que devant la télé. J'ai pris le temps en me disant que cela allait passé surtout que ce n'était pas la fille que j'avais connu. Après 5 mois j'ai fini par craqué et je lui ai fait comprendre que cela ne pouvait pas continuer comme cela. Elle m'a clairement fait comprendre que je n'avais pas le choix, et que si j'ai mes papiers c'est grâce à elle et qu'elle ne se sentait pas prête à son rôle. Ce fut une grande déception mais j'ai préféré en rester la car pour moi ce mariage était surtout un mariage d'amour que de papier. En ce moment nous sommes en instance de divorce et je dois faire ma demande de carte de séjour. Alors j'aimerais savoir si il y a des gens qui étaient dans la même situation et comment cela c'est-il passé.? Je travaille pour une entreprise française qui est prête à faire le nécessaire pour que je change de statut ( Statut salarié) mais la préfecture serait-elle d'accord pour cela? Merci de votre écoute et de vos soutiens

Par ismail, le 14/01/2009 à 14:27

bjr, je suis déjà passé par le mm parcours, la préfecture refusera de vous donner un autre titre de séjour car la vie commune a cessé . je me suis présenté a la préfecture pour demander le renouvellement de titre de séjour il m'on tte de suite délivré un récépissé de 3 mois pass ces trois moi je suis retourné pour demander comment sa se fait j'ai pas reçu de convocation de retrait de ma carte de séjour il m'on dit monsieur on a enquêté la vie commune entre vs et votre ex a cessé depuis le 12janvier 2007 .il m'on donner un refus et un quitter le territoire français sous un mois .sachant que j'ai eu avec mon ex femme une petite fille j'ai fait un recours administratif au pré du tribunal de poitiers le juge a donner raison au préfet de la vienne .après sa j'ai fait une autre demande au pré de la ss préfecture du val d'oise en tant de père d'enfants français .un mois après j'étais pour retirer ma carte d'un mois .sache que j'ai attaqué l'arrete du préfet de la vienne j'ai mis tout en valeur que je suis parent d'enfant français que je m'occupe bien de ma fille que je suis entré en france de manière régulière etudaint en 2001 marié pendant 2 ans avec française associé dans une société ds la laquelle je travaille depuis 1ans contrat cdi un diplôme licence malgré sa la préfecture a refusé et le tribunal aussi .voila mon parcours .bon chance